

Affaire suivie par Mme Seneclauze Mclean
Tél : 0143 93 75 37

Bobigny, le - 2 AOÛT 2010

Madame, Monsieur,

Bien que stabilisée depuis 2003, l'incidence de la maladie tuberculeuse en Seine-Saint-Denis reste la plus élevée de France métropolitaine, avec 32 cas pour 100 000 habitants par an.

Les pouvoirs publics ont décidé d'agir pour réduire l'incidence de la maladie en initiant une stratégie de dépistage systématique. Un plan d'action départemental de dépistage systématique de la tuberculose a été élaboré par les services de l'Etat et du Conseil Général de Seine-Saint-Denis en direction des populations les plus à risque de cette maladie. Cette programmation départementale s'inscrit dans le plan national et le plan régional de lutte contre la tuberculose.

Nous souhaitons vous informer des mesures adoptées dans ce cadre : Il s'agit de rechercher des cas de tuberculose maladie au sein de populations identifiées comme les plus à risque. Le dépistage sera réalisé par radio pulmonaire. Chaque tuberculose maladie identifiée donnera lieu secondairement à une enquête classique avec identification des sujets contacts et un dépistage de ceux-ci par radio pulmonaire et tubertest. L'objectif reste de couper au maximum les chaînes de transmission.

Une première partie de cette programmation départementale est d'ores et déjà financée par l'Etat et l'ARS Ile-de-France inscrira à un haut degré de priorité la poursuite de ce plan de lutte contre la tuberculose en Seine Saint Denis.

Pour la première phase, initiée fin 2009, les populations retenues sont les personnes résidant en foyers de travailleurs migrants ou vivant dans des hébergements précaires et/ ou dégradés.

Pour atteindre ces objectifs de diminution de l'incidence de la tuberculose, la formation et la communication sont essentielles à la mobilisation efficace des personnes concernées, mais aussi des professionnels et de l'ensemble des acteurs (associations et institutions) intervenant auprès de celles-ci.

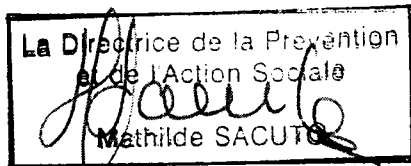
Autant que possible, les actions seront donc menées en concertation et coordination avec les associations et les institutions déjà investies auprès des populations en hébergement précaire, les gestionnaires et responsables des foyers de travailleurs migrants.

Dans cette action spécifique, le Conseil général, en charge de la mise en œuvre de la lutte contre la tuberculose par délégation de l'Etat, reste votre interlocuteur et pourra être amené à vous contacter afin d'établir les collaborations nécessaires, soit dans le cadre de la préparation des interventions à venir, soit dans celui du suivi des personnes concernées par le dépistage.


Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

 Le Président du Conseil Général
de Seine-Saint-Denis



 Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Ile de France


Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France
Le délégué territorial
de Seine-Saint-Denis

Bernard KIRSCHEN